

ANNEXES
DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020
DU RÉSEAU WAB

Table des matières

1) COMITE DIRECTIONNEL	3
ANNEXE 1 : L'accord de collaboration	4
ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance	9
ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance	14
ANNEXE 4 : Le mandat de participation	16
2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB	19
ANNEXE 5 : Le consentement informé	20
ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME	26
ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion	31
3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET COLLÈGUES)	42
ANNEXE 8 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.	43
ANNEXE 9 : Le formulaire de demande d'immersion inter-institutionnelle via le Réseau WaB	49
ANNEXE 10 : Le document « RGPD »	51
4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE COMITE DIRECTIONNEL, LA COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE MISSIONS	53
ANNEXE 11 : Le plan d'actions 2020	54
ANNEXE 12 : Le document de suivi annuel	59
ANNEXE 13 : Le chronogramme 2020	63
5) POUR LE GRAND PUBLIC	66
ANNEXE 14 : Le folder du Réseau WaB	67
ANNEXE 15 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »	70
ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »	76

1) COMITE DIRECTIONNEL

ANNEXE 1 : L'accord de collaboration



Accord de collaboration entre partenaires du Réseau WaB constituant le Comité de Direction

Le présent accord de collaboration remplace et annule celui rédigé en 2019. Sa validité commence au 1^{er} janvier 2020 et s'achève au 31 décembre 2020.

Cet accord s'effectue entre :

L'ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy
Représentée par Mr. Etienne Vendy, Directeur.

L'ASBL Transit, Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles
Représentée par Mme. Muriel Goessens, Directrice Générale.
Suppléant : Mr. Henri-Emmanuel Gervais, responsable des Ressources Humaines.

L'ASBL Trempline, Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Représentée par Mme Natacha Delmotte, Directrice.

Le CNP Saint-Martin, Rue Saint-Hubert 84, 5100 Dave.
Représenté par Mr. Benoit Folens, Directeur Général.
Suppléant : Mr. Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.

L'ASBL Phénix, Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.
Représentée par Mr. Leonardo Di Bari, Directeur.

L'ASBL L'Orée, Avenue Maréchal Joffre, 149, 1180 Bruxelles
Représentée par Mme. Dounia Aarab, Directrice.



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS.

Article 1 : Objet de l'accord de convention

Les partenaires s'engagent à développer le Réseau WaB dont une des missions est de proposer la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre services d'aide aux usagers de drogues. L'objectif principal du Réseau WaB étant d'améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supralocal et de proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA, G. De Leon).

Le réseau est constitué et construit par :

- Des intervenants de terrain en toxicomanie, formant le « **Groupe de terrain** » dont les institutions se trouvent en Wallonie ou à Bruxelles et qui, du fait de leur expertise scientifique et diverse en matière d'assuétude, mettent au point, lors de concertations cliniques mensuelles, de nouveaux trajets de soins pour les usagers de drogues dans l'impasse.
- Le **Comité de Direction**, constitué des directions des membres signataires dans la mesure où ils permettent et rendent possible l'existence même de ce réseau. Une **suppléance** pour les directions composant le Comité de Direction est possible. Cependant, pour qu'un Comité de Direction soit organisé, la présence de quatre directions et donc, de maximum deux suppléants est requise.

Article 2 : Financement

Le Réseau WaB est financé par la Wallonie dans le cadre d'une subvention facultative triannuelle ce qui permet la présence d'une coordination. Depuis juillet 2019, un subside supplémentaire de la région de Bruxelles-Capitale et de BPS via l'ASBL Transit a permis l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions pour le Réseau WaB.

La fin du contrat de la coordination serait fixée à partir du moment où le financement de la Wallonie ne serait plus reconduit. Pour ce qui est du financement bruxellois, le contrat est à durée indéterminée.

Article 3 : Responsabilité des partenaires

Les rôles et responsabilités au sein du Comité de Direction peuvent être amenés à changer au terme de la durée de chaque accord de collaboration.

La gestion administrative et financière de la coordination sont assurées par l'ASBL Trempline. Cette gestion implique que l'ASBL Trempline soit le représentant administratif vis-à-vis de la Wallonie et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant wallon.

La gestion administrative et financière de la chargée de missions sont assurées par l'ASBL Transit. Cette gestion implique que l'ASBL Transit soit le représentant administratif vis-à-vis de la Région bruxelloise et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec les pouvoirs subsidiaires bruxellois.

La gestion du Réseau WaB est assurée de façon collégiale par le Comité de Direction. Les partenaires s'engagent à mettre en place des procédures de contrôle relatives à l'affectation du financement et au respect de l'enveloppe allouée.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau**, aux côtés de trois membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

Article 4 : Affectation du financement

Le financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à temps plein, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits tandis que les financements de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS sont destinés à l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions.

Dans l'hypothèse où des frais non éligibles par la Wallonie resteraient en suspens, après concertation et accord de tous les membres, une intervention financière équitable entre les partenaires serait demandée au terme de chaque exercice de financement.

Article 5 : Suivi et évaluation du projet – Document de suivi annuel

Afin de donner une cohérence à leurs actions, les partenaires du Réseau WaB s'appuient sur le « document de suivi annuel », outil précisant les objectifs opérationnels à court, moyen et long terme selon une grille reprenant des principes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

Article 6 : Modalités d'élargissement du réseau à d'autres partenaires

Le groupe de terrain peut s'élargir à d'autres membres pour autant que ceux-ci :

- En fassent la demande à la coordination du Réseau WaB ;
- Viennent présenter leurs motivations à être membre au groupe de terrain ;
- Reçoivent l'accord (à la majorité) du groupe de terrain.

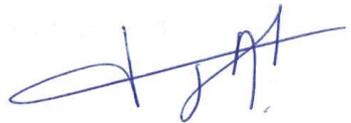
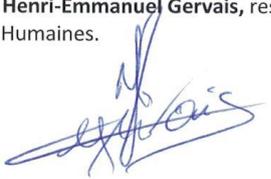
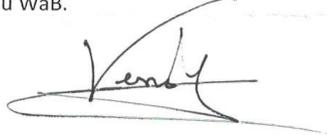
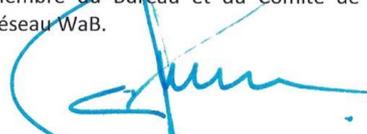
Les potentiels nouveaux membres doivent également adhérer à la charte éthique de partenariat, au règlement d'ordre intérieur et aux principes fondateurs du Réseau WaB. La décision finale quant à l'adhésion d'un nouveau membre est prise par le Comité de Direction.

Article 7 : Démission et radiation d'un partenaire

Chaque partenaire du Réseau WaB peut démissionner du projet moyennant un courrier envoyé à la coordination.

Lorsqu'un partenaire ne participe plus depuis au moins un an aux activités du Réseau WaB (concertations cliniques mais également journées de formation, etc.) et n'est plus en contact avec la coordinatrice et les membres du réseau, un courrier de radiation lui sera envoyé. Il peut toutefois, par la suite, refaire une demande d'adhésion s'il le souhaite.

Fait à Dave, le 29 janvier 2020.

<p>Leonardo Di Bari pour l'ASBL Phénix, Président, membre du Bureau et membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 	<p>Muriel Goessens pour l'ASBL Transit, Vice-Présidente, responsable pédagogique et financière pour la fonction de chargée de missions et membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p>  <p>Suppléant : Henri-Emmanuel Gervais, responsable des Ressources Humaines.</p> 
<p>Natacha Delmotte pour l'ASBL Trempline, Responsable financière pour la fonction de coordination et membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 	<p>Etienne Vendy pour l'ASBL Les Hautes Fagnes, Responsable pédagogique de la fonction de coordination et membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 
<p>Dounia Aarab pour l'ASBL L'Orée, Membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 	<p>Benoit Folens pour le CNP St Martin, Membre du Bureau et du Comité de Direction du Réseau WaB.</p>  <p>Suppléant : Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.</p> 

ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance

Réseau WaB : Canevas de bonne gouvernance

Le canevas de bonne gouvernance sert à décrire la fonction de chaque membre de l'organigramme. Cet outil permet d'identifier des interlocuteurs privilégiés en fonction des tâches à accomplir.



N.B. : La forme circulaire de ce schéma implique des ↔ entre chaque partie de l'organigramme.

Le Comité de Direction

Il est constitué de six directeurs/rices provenant des institutions partenaires du Réseau WaB. Parmi ces membres, on retrouve :

- un(e) président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination
- un(e) responsable financier(e) / pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions

Le Comité de Direction se réunit, en moyenne, quatre fois par an, avec la coordination et le/la chargé(e) de missions. Chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction est organisée.

La Coordination

La coordination fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. Ce poste dépend d'une subvention facultative allouée par la Wallonie.

Le/la Chargé(e) de missions

Le/la chargé(e) de missions travaille en collaboration étroite avec la coordination et sa mission principale est l'évaluation qualité du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau WaB par un référent WaB). Ce poste dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité).

Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. De plus, le Bureau est mandaté par le Comité de Direction en tant que comité de pilotage pour l'évaluation. Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de trois membres du groupe de terrain, de la coordination et du/de la chargé(e) de missions. Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directeurs) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

Le Groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants (provenant de 19 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et le/la chargé(e) de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)



Tableau récapitulatif des tâches et missions des membres de l'organigramme

	Comité de Direction	Président(e)	Vice-président(e)	Responsable financier(e) de la fonction de coordination	Responsable pédagogique de la fonction de coordination	Responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions	Responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions	Coordination	Chargé(e) de missions	Bureau	Groupe de terrain
Objectifs généraux et spécifiques du cadre logique	X							X	X		X
Objectifs stratégiques (résultats) du cadre logique	X							X	X		X
Activités et chronogrammes du cadre logique		X						X	X		X
Délégation de pouvoirs et signatures	X										
Nomination au Comité de Direction	X										
Activation de nouveaux partenaires	X							X	X		X
Acceptation de nouveaux partenaires	X							X	X		X
Engagement au niveau politique	X										
Contact avec l'administration wallonne (subventions, financement, ...)		X	X	X				X			
Contact avec l'administration bruxelloise (subventions, financement, ...)		X	X			X			X		
Représentation à la Fedito wallonne		X						X			

	Comité de Direction	Président(e)	Vice-président(e)	Responsable financier(e) de la fonction de coordination	Responsable pédagogique de la fonction de coordination	Responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions	Responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions	Coordination	Chargé(e) de missions	Bureau	Groupe de terrain
Conception du budget et approbation	X			X		X		X			
Encadrement de la fonction de coordination	X			X	X						
Encadrement de la fonction de chargé(e) de missions	X					X	X				
Lien entre les différentes instances du réseau								X			
Mise en œuvre des décisions et des actions								X			
Evaluation qualité du réseau									X		
Rédaction du rapport d'activités								X	X		
Actualisation d'outils transposables et élaboration de nouveaux outils								X	X		X
Organisation d'événements nationaux et internationaux	X							X	X		X
Action de visibilité	X							X	X		X
Gestion des situations extraordinaires et urgentes								X	X	X	
Formation continue								X	X		X
Concertation clinique								X	X		X

ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance



Mandat de suppléance au comité directionnel du Réseau WaB

Je soussigné(e),
par ma fonction de directeur / directrice au sein de (nom de l'institution)
.....,
déclare avoir pris connaissance de l'accord de collaboration entre partenaires du
Réseau WaB constituant le comité directionnel et mandate
.....
afin qu'il / elle me représente, en cas d'absence et de manière ponctuelle, au sein des
comités directionnels du Réseau WaB.

Fait à Le

Signature :

Chaque membre du comité directionnel du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB.

*Réseau WaB
Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995
Numéro d'entreprise : 0431-346-924 (Trempline)*

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)



ANNEXE 4 : Le mandat de participation



Mandat de participation au groupe de terrain du Réseau WaB

Je soussigné(e)
par ma fonction de
au sein de (nom de l'institution)
membre adhérent / structurel (entourer votre choix) du Réseau WaB, déclare avoir pris connaissance
du projet sous-tendant le Réseau WaB notamment grâce à son guide pratique, sa charte éthique de
partenariat et son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Et mandate :

-
-
- ...

Afin qu'il(s) / elle(s) deviennent référent(s) WaB¹ pour (nom de l'institution)
au sein du groupe de terrain du Réseau WaB et participe(nt) aux concertations cliniques mensuelles,
comme stipulé dans le R.O.I.

Fait à Le

Signature :

Chaque institution membre du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame
Amélia RAMACKERS, coordinatrice du réseau WaB.

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)



¹ Il est impératif que la personne qui signera ce document ait pris connaissance de la page suivante afin de connaître ce que le Réseau WaB attend du référent WaB.

Profil de fonction du référent WaB

Un « référent WaB » doit être un professionnel de terrain, ayant une bonne expertise de son institution et adhérent à la philosophie du réseau WaB (voir approches théoriques dans le guide pratique). Il / elle doit être une personne dynamique, proactive, motivée avec une bonne capacité de réflexion et d'analyse clinique (tout en gardant un équilibre entre secret professionnel partagé et RGPD). Pour finir, il / elle doit avoir une bonne capacité à travailler en équipe et être sensible au travail en réseau. Le référent WaB a un **rôle au sein du Réseau WaB** mais également **en dehors**.

Au sein du Réseau WaB	En dehors du Réseau WaB
Représenter son institution lors des concertations cliniques mensuelles et des événements organisés par le Réseau WaB.	Représenter le Réseau WaB au sein de son institution.
Connaître son institution et son réseau local de soins.	Véhiculer la philosophie du Réseau WaB dans son institution.
Construire les trajets de soins des usagers inclus dans le Réseau WaB en participant aux concertations cliniques mensuelles de manière pro-active .	Faciliter les trajets de soins construits lors des concertations cliniques mensuelles en fonction de sa place et de sa marge de manœuvre au sein de son institution.
Se former de manière continue en s'engageant, notamment, dans des immersions inter-institutionnelles via le Réseau WaB	Être une personne de contact, un relais pour les partenaires du Réseau WaB.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB

Par téléphone : 0497/49.28.78 - Par mail : info@reseauwab.be

Par courrier au siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes – Rue Malgrave 1, 4960 MALMEDY.

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social pour la coordination : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB

Par téléphone : 0499/90.62.55 - Par mail : emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Par courrier au siège social et d'activités : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 BRUXELLES.

2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU **WAB**

ANNEXE 5 : Le consentement informé

Réseau WaB : Consentement

La **concertation clinique** a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différentes institutions wallonnes et bruxelloises actives dans le domaine des assuétudes.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou des représentants des institutions partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajets de soins, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur consulte.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires, la coordinatrice et la chargée de missions se réservent le droit de rappeler un usager pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'utilisateur sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB a pour mission de veiller aux règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence : à l'intérêt supérieur de l'utilisateur ; à la charte éthique de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et ; au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB. Ces documents sont disponibles sur simple demande.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB avec comme mission principale l'évaluation de l'impact du réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers inclus. En signant ce consentement informé, l'utilisateur consent donc à y participer et ce, de manière confidentielle. Il lui sera toutefois possible de ne pas compléter le questionnaire d'évaluation ou de se retirer à tout moment de cette évaluation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline - Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Données recueillies : les données suivantes seront recueillies avec votre accord.

- Coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, état civil, nombre d'enfants et numéro de téléphone).
- Attentes par rapport à l'inclusion au sein du Réseau WaB.
- Situation socio-administrative (numéro de registre national, personnes à charge, adresse du domicile, source et montant des revenus financiers, gestion financière et mutuelle).
- Parcours scolaire et professionnel.
- Personnes ressources.
- Parcours de consommation.
- Situation médicale (nom et numéro de téléphone du médecin traitant, traitement actuel et problèmes physiques existants).
- Situation psychologique (description, nom et numéro de téléphone du responsable du suivi en cours).
- Situation familiale et relationnelle.
- Situation judiciaire passée et actuelle.
- Parcours institutionnel antérieur.
- Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au groupe de terrain du Réseau WaB. Si elle est acceptée, l'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans le Réseau WaB grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations cliniques mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be.

Destinataires des données : les données sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres, à la coordinatrice et à la chargée de missions, soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Conservation des données : le Réseau WaB conserve vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles nous ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans notre base de données pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux membres professionnels composant le Réseau WaB. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Le Réseau WaB ne transmet jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui nous n'avons pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Le Réseau WaB ne transmet pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander notre politique de confidentialité à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que l'utilisateur est d'accord :

- que sa demande d'inclusion soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- de participer à l'évaluation du Réseau WaB.
- dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau WaB :

<p>Les Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy) Tél : 080/79 98 30</p> <p>CNP St Martin, hôpital psychiatrique Unité « Revivo/AIDA » et « Galiléo » (Dave) Tél : 081/30 28 86</p> <p>Phénix, centre de jour (Namur) Tél : 081/22 56 91</p> <p>Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles) Tél : 02/215 89 90</p> <p>Trempline, centre de postcure (Châtelet) Tél : 071/24 30 24</p> <p>Le Répît, centre ambulatoire (Couvin) Tél : 060/34 65 86 ou 0491/ 24 84 50</p> <p>L'Orée, centre de jour (Bruxelles) Tél : 02/347 57 57</p> <p>Les Petits Riens, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/541 13 96 ou 0493/26 04 60</p> <p>Infirmiers de Rue, travail de rue (Bruxelles) Tél : 02/265 33 00 ou 0477/48 31 50</p> <p>Source, maison d'accueil la Rive (Bruxelles) Tél : 02/512 72 04</p>	<p>La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Unité 4 » (Bertrix) Tél : 061/22 17 95</p> <p>Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/217 61 36</p> <p>L'Espérance, centre de postcure (Thuin) Tél : 071/59 34 96</p> <p>CP St Bernard, hôpital psychiatrique (Manage), Unité 11 « l'Observation » Tél : 064/43 28 40 Unité 16 «le PARI» Tél : 064/43.92.61</p> <p>ESPAS, travail de rue (Arlon) Tél : 0473/56 19 40</p> <p>CHR Site Sambre, « Re-pair », Unité d'alcoologie (Auvélais)Tél : 071/26 54 54</p> <p>Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Bruxelles) Tél : 0493/26 04 66</p> <p>Solaix, centre de consultation (Bastogne) Tél : 061/22 43 74 ou 0473/62 48 43</p> <p>CATS-Solbosch, centre de postcure (Bruxelles) Tél : 02/649 79 01</p>
---	--

La liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé à la coordinatrice du Réseau WaB.

Annulation du consentement informé relatif à la concertation clinique (Réseau WaB)

L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordinatrice et de signer le document relatif à l'annulation du consentement informé.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

- l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'utilisateur ne devra plus participer à l'évaluation du Réseau WaB.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

**ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus
dans les Réseaux WaB et BITUME**



Consentement : Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau BITUME

Le **Réseau WaB** (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le **Réseau BITUME** (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau BITUME. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB et **Emmanuelle Manderlier**, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME : 0499/90.62.55 – reseaubitumebxl@gmail.com

Données recueillies : les données présentes dans les consentements du Réseau WaB et celui du Réseau BITUME seront recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au membres des deux réseaux et d'ensuite pouvoir partager ces informations lors des concertations mensuelles de l'un ou de l'autre. L'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans ces deux réseaux grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be et Mme Muriel Goessens, responsable financière et pédagogique du Réseau BITUME et directrice générale de l'ASBL Transit – email@transitasbl.be

Destinataires des données : les données présentes dans la base de données informatique du Réseau WaB sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres des deux réseaux ainsi qu'aux deux coordinatrices, ceux-ci sont soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités. Concernant les données présentes sur les ordinateurs de chacune des coordinatrices : l'ASBL Hautes Fagnes est responsable pour la coordinatrice du Réseau WaB et l'ASBL Transit pour celle du Réseau BITUME.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers - 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be ou de la coordinatrice du Réseau BITUME, Mme Emmanuelle Manderlier - 0499/90.62.55 - reseaubitumbxl@gmail.com

Conservation des données : les Réseaux WaB et BITUME conservent vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles leur ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans la base de données du Réseau WaB pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux professionnels membres des Réseaux WaB et BITUME. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui ils n'ont pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander la politique de confidentialité du Réseau WaB, applicable pour ce consentement, à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et BITUME (liste reprise ci-dessous), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers et le second à la coordinatrice du Réseau BITUME, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices : Réseau WaB : Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Remarque :

Comme signalé précédemment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement, à tout moment, sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.

Institutions membres du Réseau WaB / BITUME

Institutions membres du...	Réseau WaB	Réseau BITUME
Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy)	X	
CNP St Martin, hôpital psychiatrique, Unités « Revivo / AÏDA » et « Galiléo » (Dave)	X	
Phénix, centre de jour (Namur)	X	
Trempline, centre de postcure (Châtelet)	X	
Le Répit, centre ambulatoire (Couvin)	X	
L'Orée, centre de jour (Bruxelles)	X	
La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Pavillon 5 » (Bertrix)	X	
L'Espérance, centre de postcure (Thuin)	X	
CP St Bernard, hôpital psychiatrique, Unités 11 et 16 (Manage)	X	
CATS – Solbosch, centre de postcure (Bruxelles)	X	
ESPAS, travail de rue (Arlon)	X	
CHR Site Sambre, unité d'alcoologie « RePair » (Auvélais)	X	
Solaix, centre de consultation (Bastogne)	X	
La Rencontre, ASBL Source, service d'accueil de jour (Bruxelles)		X
Samusocial, urgences sociales (Bruxelles)		X
MédiHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken)		X
Saint Pierre : Urgences / U 511 / U 406, centre hospitalier (Bruxelles)		X
Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Porte ouverte, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Éducateurs de rue de Saint-Gilles, travail de rue (Saint-Gilles)		X
Home du Pré, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Transit rue, éducateurs de rue (Bruxelles)		X
Escale, maison d'accueil (Saint)Gilles)		X
Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette)		X
Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette)		X
Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)	X	X
Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles)	X	X
Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles)	X	X
Infirmiers De Rue, travail de rue (Anderlecht)	X	X
La Rive, ASBL Source, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.

ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion



FICHE D'INCLUSION USAGER WAB

Institution incluant l'utilisateur + Tél :

Nom du référent :

Consentement signé par l'utilisateur : OUI – NON

1. Coordonnées personnelles de l'utilisateur

Nom :

Sexe :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance (âge) :

N° de téléphone :

Etat civil (à entourer) :

- Célibataire

- Cohabitant

- Marié

- Divorcé

- Veuf

- Inconnu

Enfants : OUI – NON

Combien ?

2. Motifs de l'inclusion

- Manque de ressource au niveau local.
- Epuisement des ressources au niveau local.
- Epuisement des ressources au niveau de l'institution incluant l'utilisateur.
- Souhait pour l'utilisateur de changer de zone géographique.
- Accompagnement du trajet de soins demandé par l'utilisateur (trajet de soin en partie amorcé,...)
- Accompagnement du trajet de soins demandé par le professionnel (besoin d'un avis, d'un bilan (neuro-)psychiatrique,...).
- Urgence de la prise en charge.
- Autre :

3. Attentes de l'utilisateur

Quelles sont les attentes de l'utilisateur par rapport à son inclusion dans le Réseau WaB ?

4. Situation socio-administrative

Carte d'identité : OUI – NON – Déclaration de perte

N° de registre national :

Personnes à charge (à entourer) : Enfant(s) – Conjoint(e) – Parent(s) **Combien ?**

Domicile (à entourer et spécifier) :

- Domicile actuel ou dernière adresse connue :

- Adresse d'institution :

- Adresse de référence :

- En proposition de radiation / Radié.

Revenus (à entourer et spécifier si montant) :

- Mutuelle :

- Chômage :

- CPAS :

- Vierge Noire :

- Emploi :

- Aucun revenu

- Autre :

Gestion financière (à entourer et spécifier si autre que l'utilisateur) :

- Par l'utilisateur
- Par une guidance budgétaire :
- Par un membre de la famille :
- Par un administrateur de biens :
- Médiation de dettes.

Mutuelle :

Organisme assureur :

Statut de l'utilisateur :

Assurabilité en ordre : OUI – NON – Inconnu

Commentaires :

5. Parcours scolaire et professionnel

6. Identification des personnes ressources

Famille (Nom – Tél) :

Entourage (Nom – Tél) :

Institution(s) (Nom – Tél) :

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux. OUI – NON **Lesquels ?**

7. Parcours de consommation

Mots clés : produits consommés, modes de consommation, âge de la première consommation, durée des consommations, périodes d'abstinence, fréquence des consommations actuelles, ...

8. Situation médicale

Médecin traitant : OUI – NON – INCONNU

Lequel (Nom – Prénom – Tél) ?

Traitement actuel :

Traitement de substitution : OUI – NON – INCONNU.

Le(s)quel(s) ?

Problèmes physiques :

Commentaires :

9. Situation psychologique

Description de la situation psychologique par l'utilisateur :

Suivi psychologique en cours : OUI – NON – Inconnu

Par qui (Nom – Prénom – Tél) ?

Commentaires :

10. Situation familiale et relationnelle

Descriptif du milieu familial / entourage / social :

11. Situation judiciaire passée et actuelle

Situation passée	Situation actuelle
<input type="checkbox"/> Condamnation(s) <input type="checkbox"/> Peine(s) de prison : <i>Combien ?</i> <i>Pour quel(s) fait(s) ?</i> <i>Durée ?</i> <input type="checkbox"/> TIG <input type="checkbox"/> Surveillance électronique <input type="checkbox"/> Conditionnelle <i>Conditions ?</i> <input type="checkbox"/> Probation <input type="checkbox"/> Sursis <input type="checkbox"/> Défense sociale Coordonnées AS justice :	<input type="checkbox"/> Condamnation(s) <input type="checkbox"/> Peine(s) de prison : <i>Combien ?</i> <i>Pour quel(s) fait(s) ?</i> <i>Durée ?</i> <input type="checkbox"/> TIG <input type="checkbox"/> Surveillance électronique <input type="checkbox"/> Conditionnelle <i>Conditions ?</i> <input type="checkbox"/> Probation <input type="checkbox"/> Sursis <input type="checkbox"/> Défense sociale Coordonnées AS justice :
Commentaires :	

12. Parcours institutionnels antérieurs

Ex : SRJ (services résidents pour jeunes), cures, postcures, MA,...

- Aucun.
- < 3 institutions
- Entre 3 et 6 institutions
- > 6 institutions

Citez-les :

13. Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur

14. Trajectoire de soins proposée par le référent WaB

Annexe : listing des membres du Réseau WaB

Les Hautes Fagnes (centre de postcure, Malmédy)

CNP St Martin (centre neuropsychiatrique : Revivo, AÏDA et Galiléo, Dave)

Phénix (centre de jour, Namur)

Transit (centre de crise et d'hébergement, Bruxelles)

Trempline (centre de postcure, Châtelet)

Le Répit (centre ambulatoire, Couvin)

La Clairière (hôpital psychiatrique : Pavillon 5, Bertrix)

Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)

CP St Bernard (hôpital psychiatrique : U11 l'Observation et U16 le PARI, Manage)

L'Orée (centre de jour, Bruxelles)

CHR Site Sambre (unité d'alcoologie : Re-pair, Auvelais)

Les Petits Riens (maison d'accueil, Bruxelles)

Syner'Santé (service ambulatoire de l'asbl Les Petits Riens, Bruxelles)

Infirmiers de Rue (travail de rue, Bruxelles)

Source (maison d'accueil la Rive, Bruxelles)

CATS - Solbosch (centre de postcure, Bruxelles)

L'Espérance (centre de postcure, Thuin)

ESPAS (travail de rue, Arlon)

Solaix (centre de consultation, Bastogne)

**3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE
DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET
COLLÈGUES)**

ANNEXE 8 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.



Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain.

Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Service / Institution :
Adresse :
Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein du réseau WaB. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB, a pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra à Amélia RAMACKERS un exemplaire signé de cette charte. Il s'agit d'une condition préalable à toute présence en concertation clinique.



Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 - Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 - Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB
0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be
Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy
Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995
Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB
0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be
Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)

**ANNEXE 9 : Le formulaire de demande d'immersion inter-
institutionnelle via le Réseau WaB**

Demande d'immersion via le Réseau WaB

Date de l'immersion souhaitée :

Institution où l'immersion est souhaitée :

Références générales relative au professionnel demandeur d'une immersion :

Nom et prénom du professionnel demandeur :

Fonction et institution du demandeur :

Coordonnées du demandeur (téléphone et mail) :

Responsable du demandeur :

Objectifs généraux du projet d'immersion :

- 1) Améliorer la connaissance et la coopération entre différents services d'aide aux usagers de drogues ou de prise en charge de problématiques associées
- 2) Améliorer la connaissance et la coopération entre les professionnels du secteur.
- 3) Permettre aux professionnels d'appréhender d'autres méthodes de travail sur le terrain.
- 4) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre professionnels ainsi qu'une réflexion sur certaines thématiques qui questionnent la pratique de terrain.
- 5) Permettre la transmission de nouvelles pratiques de travail entre institutions.

Objectifs personnels du demandeur concernant le projet d'immersion :

Le demandeur de l'immersion s'engage à informer la coordinatrice du réseau WaB de la réalisation de cette immersion et de lui renvoyer une copie du présent document.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site internet : www.reseauwab.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS

ANNEXE 10 : Le document « RGPD »

**4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE
COMITE DIRECTIONNEL, LA
COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE
MISSIONS**

ANNEXE 11 : Le plan d'actions 2020

Plan d'actions 2020 du Réseau WaB

Objectifs généraux du Réseau WaB	Objectifs opérationnels : 4 axes	Pour qui ?	Comment ?	Pour quand ?
<p>1) Construire une « approche en systèmes intégrés » au sein d'un réseau supra-local composé de structures actives en matière de toxicomanie et problèmes associés.</p> <p>2) Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.</p> <p>3) Optimaliser, consolider et étendre le Réseau WaB.</p> <p>4) Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité (rétablissement complet ; cfr. ISA & ROI, G. De Leon)</p> <p>5) Améliorer l'accompagnement des usagers confrontés à des impasses au niveau local en intégrant leur consentement et singularité.</p>	<p>1)</p> <p>Concertations cliniques mensuelles</p>	<p><u>Double bénéficiaire :</u></p> <p>1) Les <u>professionnels</u>, membres du groupe de terrain 2019 du réseau WaB.</p> <p>2) Les <u>usagers</u> inclus dans le réseau WaB.</p>	<p align="center"><u>Cadre logique imposé</u></p> <p>1) Organiser les concertations cliniques mensuelles. 2) Elaborer / actualiser les outils de concertation.</p> <p align="center"><u>Suggestions du groupe de terrain</u></p> <p>1) Organiser des concertations avec l'utilisateur dans une institution. 2) Rester attentif à ne pas retomber dans un clivage anciens / nouveaux référents WaB. 3) Informer les partenaires concernés des inclusions à venir. 4) Augmenter le temps de concertation. 5) Prendre le temps de « creuser » certaines situations : inviter le référent de soins, analyser et développer les outils déjà utilisés, inviter d'autres intervenants « hors WaB », intégrer les évaluations déjà réalisées. 6) Prévoir des après-midis d'information sur des situations ou thématiques complexes en dehors des concertations mensuelles. 7) Présentation de toutes les institutions membres même celles non visitées par le groupe de terrain.</p>	<p>12 x / an. Au besoin.</p> <p>Au besoin.</p> <p>Au quotidien.</p> <p>Au quotidien.</p> <p>1 x / mois.</p> <p>1 x /trimestre (mars, juin et septembre)</p> <p>3 x / an.</p> <p>1 x / an pour chaque membre.</p>

Objectifs généraux du Réseau WaB	Objectifs opérationnels : 4 axes	Pour qui ?	Comment ?	Pour quand ?
<p>1) Construire une « approche en systèmes intégrés » au sein d'un réseau supra-local composé de structures actives en matière de toxicomanie et problèmes associés.</p> <p>2) Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.</p> <p>3) Optimiser, consolider et étendre le Réseau WaB.</p> <p>4) Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité (rétablissement complet ; cfr. ISA & ROI, G. De Leon)</p> <p>5) Améliorer l'accompagnement des usagers confrontés à des impasses au niveau local en intégrant leur consentement et singularité.</p>	<p>2)</p> <p>Visibilité du réseau</p>	<p><u>Double bénéficiaire :</u></p> <p>1) Les <u>professionnels</u>, membres du groupe de terrain 2019 du réseau WaB.</p> <p>2) Les <u>usagers</u> inclus dans le réseau WaB.</p>	<p><u>Cadre logique imposé</u></p> <p>1) Organiser 1 journée de formation. 2) Organiser 1 journée de formation sur le principe ISA. 3) Organiser des immersions inter-institutionnelles. 4) Publicité du Réseau WaB et des membres. 5) Actualiser et diffuser les outils élaborés.</p> <p><u>Suggestions du groupe de terrain</u></p> <p>1) Sensibilisation des équipes au rôle du référent WaB par la coordinatrice. 2) Présentations du Réseau WaB aux différentes plateformes liées au projet 107. 3) Distribuer des folders actualisés de toutes les institutions partenaires. 4) Répéter les rencontres entre groupe de terrain et directions (ex : « vie ma vie », immersions des responsables). 5) Rendre vivant, visible et lisible le site internet. 6) Améliorer la fabrication des bics « WaB ». 7) Réflexion sur « comment toucher le très bas seuil d'accès ? »</p>	<p>1 x / an. 1 x / an. Min. 10 / an. Au quotidien. Au quotidien et à la demande.</p> <p>A la demande. A la demande. Au quotidien. Min. 2 x / an.</p> <p>1 x / an. 1 x / an. 1 x / an.</p>

Objectifs généraux du Réseau WaB	Objectifs opérationnels : 4 axes	Pour qui ?	Comment ?	Pour quand ?
<p>1) Construire une « approche en systèmes intégrés » au sein d'un réseau supra-local composé de structures actives en matière de toxicomanie et problèmes associés.</p> <p>2) Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.</p> <p>3) Optimiser, consolider et étendre le Réseau WaB.</p> <p>4) Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité (rétablissement complet ; cfr. ISA & ROI, G. De Leon)</p> <p>5) Améliorer l'accompagnement des usagers confrontés à des impasses au niveau local en intégrant leur consentement et singularité.</p>	<p>3) Collaborations et partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges de bonnes pratiques - Expansion du réseau - Transposition du modèle du Réseau WaB 	<p><u>Double bénéficiaire :</u></p> <p>1) Les <u>professionnels</u>, membres du groupe de terrain 2019 du réseau WaB.</p> <p>2) Les <u>usagers</u> inclus dans le réseau WaB.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Cadre logique imposé</u></p> <p>1) Répartition géographique des structures membres. 2) Présenter le Réseau WaB dans divers services intéressés par sa méthodologie.</p> <p style="text-align: center;"><u>Suggestions du groupe de terrain</u></p> <p>1) Poursuivre les immersions inter-institutionnelles via le Réseau WaB. 2) Continuer la sensibilisation des équipes à la « logique WaB » par la coordinatrice : répertorier les freins des équipes à s'investir au sein du Réseau WaB. 3) Permettre un temps ludique pour chacun puisse visualiser ce que les autres membres du Réseau font dans leurs institutions. 4) Organiser une journée sur une thématique particulière, destinée aux référents, collègues mais également à l'extérieur. 5) Organiser un « teambuilding » entre référents WaB. 6) Organiser, à nouveau, un restaurant de fin d'année pour le groupe de terrain.</p>	<p>A la demande.</p> <p>Tout au long de 2020.</p> <p>A la demande.</p> <p>1 x / an.</p> <p>1 x / an.</p> <p>1 x / an.</p> <p>1 x / an.</p>

Objectifs généraux du Réseau WaB	Objectifs opérationnels : 4 axes	Pour qui ?	Comment ?	Pour quand ?
<p>1) Construire une « approche en systèmes intégrés » au sein d'un réseau supra-local composé de structures actives en matière de toxicomanie et problèmes associés.</p> <p>2) Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.</p> <p>3) Optimiser, consolider et étendre le Réseau WaB.</p> <p>4) Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité (rétablissement complet ; cfr. ISA & ROI, G. De Leon)</p> <p>5) Améliorer l'accompagnement des usagers confrontés à des impasses au niveau local en intégrant leur consentement et singularité.</p>	<p>4)</p> <p>Evaluation du Réseau WaB</p>	<p><u>Double bénéficiaire :</u></p> <p>1) Les <u>professionnels</u>, membres du groupe de terrain 2019 du réseau WaB.</p> <p>2) Les <u>usagers</u> inclus dans le réseau WaB.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Cadre logique imposé</u></p> <p>1) Evaluer le degré de satisfaction des intervenants. 2) Evaluer le degré de satisfaction des usagers. 3) Evaluer l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus. 4) Evaluer le degré de satisfaction des intervenants concernant les immersions inter-institutionnelles.</p> <p style="text-align: center;"><u>Suggestions du groupe de terrain</u></p> <p>1) Prévoir un retour des données des précédentes évaluations. 2) Prévoir du temps pour réfléchir sur le déroulement des évaluations.</p>	<p>1 x / an.</p> <p>Tout au long de 2020.</p> <p>Février 2020.</p> <p>Mars 2020.</p>

ANNEXE 12 : Le document de suivi annuel

Réseau WaB - Document de suivi annuel

Objectifs généraux (Convention AViQ)	Objectifs spécifiques	Actions réalisées durant la période de référence 1/01/2020 – 31/12/2020	Commentaires
<p>Mettre au point des bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés et ce, principalement et majoritairement sur le territoire de la Région Wallonne.</p>	<p>Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.</p>	<p>... comités directionnels afin de planifier et de coordonner les activités et les responsabilités de chacun dans le développement du réseau. ... réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions. ... réunions de Bureau. 1 rapport d'activités. 1 comité d'accompagnement AViQ (non physique) en avril 2020. + ce qu'on aura mis en place pour obtenir la meilleure répartition, en termes de niveau de prise en charge et de zone géographique, parmi les membres du réseau. Maintien de l'engagement d'une coordinatrice pour organiser et coordonner les différentes actions du réseau.</p>	
	<p>Améliorer la visibilité du Réseau WaB.</p>	<p>... outils diffusés. ... services / institutions ayant eu connaissance du réseau via la publicité (folder, site internet, fichiers PowerPoint, publications,...). ... présentations du Réseau WaB pour sensibiliser les collègues des référents WaB. ... présentations du Réseau WaB aux différents réseaux existants en santé mentale et en assuétudes. ... participations au groupe « réseaux » de la Fédito Wallonne pour entretenir des liens avec les réseaux locaux et assurer la complémentarité du Réseau WaB. ... journée de formation ouverte à tous. Distribution des folders actualisés aux membres du réseau pour diffusion. Site internet : modifications.</p>	

		<p>... article(s) rédigés pour des revues professionnelles et/ou scientifiques afin de développer l'échange de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.</p> <p>... participations à des colloques (coordinatrice et chargée de missions).</p>	
	Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.	<p>... immersions inter-institutionnelles.</p> <p>... outils élaborés / développés.</p> <p>... outils actualisés.</p> <p>... journée de formation sur le principe ISA.</p> <p>1 réunion commune entre comité directionnel et groupe de terrain</p> <p>... journée réunissant référents WaB et directions / coordinations des institutions membres.</p> <p>... échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.</p> <p>1 restaurant de fin d'année réunissant l'ensemble du groupe de terrain, la coordination et la chargée de missions du réseau.</p>	
	Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.	<p>... immersions inter-institutionnelles.</p> <p>... journée de formation, ouverte à tous, sur une thématique choisie par le groupe de terrain.</p> <p>... présentations du Réseau WaB pour sensibiliser les collègues des référents WaB.</p> <p>... échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.</p>	
Réunir l'expertise de professionnels lors de concertations cliniques dans le but d'élaborer des trajectoires de soins dans un réseau supra-local offrant des possibilités plus larges de prise en charge.	Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité (le rétablissement complet du toxicomanie ⇔ Cfr ISA & ROI, G. De Leon).	<p>... membres : ... structurels et ... adhérents.</p> <p>... référents WaB mandatés par leurs directions.</p> <p>Répartition géographique : ... membres wallons et ... bruxellois.</p> <p>Représentation des niveaux d'intervention : ...</p> <p>... concertations cliniques.</p> <p>... usagers inclus => En moyenne : ... inclusions / mois.</p> <p>... suivis => En moyenne : ... suivis / mois.</p> <p>... trajectoires de soins élaborées.</p> <p>... trajectoires de soins amorcées.</p> <p>... situations cliniques approfondies.</p>	

		<p>... présentations des institutions membres.</p> <p>Elaboration / actualisation de ... outils.</p>	
<p>Evaluer les actions menées par le Réseau WaB.</p>		<p>... réunions de Bureau (comité de pilotage de l'évaluation).</p> <p>... questionnaires de satisfaction remplis par les usagers.</p> <p>... évaluations, entre professionnels du groupe de terrain, de l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus.</p> <p>... questionnaires de satisfaction, concernant le déroulement des concertations cliniques, remplis par le groupe de terrain.</p> <p>... questionnaires de satisfaction, concernant le déroulement des comités directionnels, remplis par les membres le constituant.</p> <p>... questionnaires de satisfaction post-immersion inter-institutionnelles.</p> <p>... questionnaires de satisfaction post-participation d'une concertation clinique en tant qu'invité.</p>	
<p>Informatiser certaines données récoltées par le Réseau WaB.</p>		<p>Informatisation de ... fiches d'inclusion dans la base de données du Réseau WaB.</p> <p>... visites de la base de données par les membres.</p>	
<p>Transposer le modèle de fonctionnement du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.</p>		<p>... présentations du Réseau WaB dans divers services intéressés par la méthodologie de celui-ci.</p>	

ANNEXE 13 : Le chronogramme 2020

Réseau WaB : Chronogramme 2020

Activités / Mois	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Résultats
COMITE DIRECTIONNEL													
Réunions CD, coordinatrice et chargée de missions	X		X		Visio					Visio		Visio	Développement du Réseau
Réunion commune (terrain et directions)		X											
COMAC AViQ				X									Consolidation du réseau en termes de moyens et donc de durée
GRUPE DE TERRAIN													
Concertations cliniques	X	X		Visio	Visio	Visio	Visio	Visio	Visio	Visio	Visio	Visio	
Possibilité de visite des institutions partenaires	X	X											
BUREAU													
Réunions	X									Visio			
COORDINATRICE													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X					X	X	X	X	X	X	
Rencontres avec la chargée de missions du réseau WaB	X	X	X					X		X			
Rencontres pour WaB / GEPTA								Visio		Visio	Visio	Visio	
Présentations de WaB aux partenaires / sensibilisation des collègues	X												Visibilité, informations et partage
Présentations de WaB aux non-partenaires		X										Visio	
Représentation à la Fédito W						Visio				Visio			
Rédaction d'articles													
Mise à jour des outils	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Constitution d'outils

Activités / Mois	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Résultats
Participation aux colloques		X											Formation continue
Formations													
Immersion													
Jury lors d'une défense de mémoire													
Organisation d'immersion inter-institutionnelles	X	X											
Organisation de visites chez des non-partenaires (ex : SCMR Liège)													
Organisation d'événements WaB pour les partenaires													
CHARGÉE DE MISSIONS													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Développement du Réseau
Evaluation qualité du Réseau	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X											
Rapport d'évaluation			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rencontres avec la coordinatrice du réseau WaB	X	X	X					X		X			
Mise à jour des outils	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rédaction d'articles													Visibilité, information et partage
Participation aux colloques		X											Formation continue
Formations													
Immersion													
Organisation d'événements WaB pour les partenaires													

5) POUR LE GRAND PUBLIC

ANNEXE 14 : Le folder du Réseau WaB

Les membres du Réseau WaB

1. **Les Hautes Fagnes**, centre de post-cure,
Service admission (Malmédy)
Contact : Nicole MICHEL
Tél : 080/79 98 30
2. **CNP Saint Martin**, centre neuro-psychiatrique (Dave)
Unité « Revivo »
Contact : Gilles VANDENBOSH
Doris DESCHUYTENEER (Projet AÏDA)
Catherine FIVET (Projet AÏDA)

Unité « Galiléo »
Carol FIEVET
Tél : 081/30 28 86
3. **Phénix**, centre de jour (Namur)
Contact : Youssef CHENTOUF
Tél : 081/22 56 91
4. **Transit**, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)
Contact : Maxime MANNIE-CORBISIER
Sigrid APPER
Félix GOURLE
Tél : 02/215 89 90
5. **Trempline**, centre de post-cure (Châtelet)
Contact : Fabrice LEJEUNE
Vanessa TICHON
Tél : 071/24 30 24
6. **Le Répit**, centre ambulatoire (Couvain)
Contact : Ludivine GRANDJEAN
Tél : 060/34 65 86 ou 0491/24 84 50
7. **L'Orée**, centre de jour (Bruxelles)
Contact : Selin ELMAS
Tél : 02/347 57 57
8. **L'Espérance**, centre de post-cure (Thuin)
Contact : Cécile VREBOS
Alexandre IVANOV
Tél : 071/59 34 96
9. **Foyer Georges Motte**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Véronica NSUMBO
Tél : 02/217 61 36 ou 0491/56 94 29
10. **La Clairière (Vivalia)**, hôpital psychiatrique
« Pavillon 5 » (Bertrix)
Contact : Sarah BEN JEDIDIA
Tél : 061/22 17 11

Les membres du Réseau WaB

11. **CP Saint Bernard**, hôpital psychiatrique (Manage)
Unité 11 « L'Observation »
Contact : Sébastien JACMIN
Anne-Sophie NOIRET
Tél : 064/43 28 40

Unité 16 « Le PARI » (Projet Assuétudes, Réhabilitation et Réintégration)
Contact : Fatma HASSAINI
Gary NANNI
Tél : 064/23 79 68
12. **CHR Site Sambre**, Unité « Re-pair » (Auvclais)
Contact : Eric JAUMAIN
Tél : 071/26 54 54
13. **Les Petits Riens**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Roch NYAMSI
Tél : 02/541 13 96
14. **Syner'Santé**, service ambulatoire de l'asbl Les Petits Riens
(Bruxelles)
Contact : Magalie PARISSEAU
Lydia LAURENT
Tél : 0493/26 04 66 ou 0491/71 73 78
15. **Infirmiers de Rue**, travail de rue (Bruxelles)
Contact : Pierre RYCKMANS
Doriane LAMBRECHT
Tél : 02/265 33 00 ou 0477/48 31 50
16. **Source**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Fabrice FRANS
Emeline HERBAUT
Tél : 02/512 72 04
17. **Solaix**, centre de consultation (Bastogne)
Contact : Anne-Sophie CHARNEUX
Tél : 061/22 43 74 0473/62 48 43
18. **ESPAS**, travail de rue (Arlon)
Contact : Héléne KERGEMMEYER
Tél : 0473/56 19 40
19. **CATS-Solbosch**, centre de post cure (Bruxelles)
Contact : Eva BURILLO
Benoît DIEU
Tél : 02/649 79 01



Réseau Pilote Supra-local Wallonie - Bruxelles WaB

(Réseau actif en matière d'assuétudes)

Site internet: www.reseauwab.be

Amélia RAMACKERS
Coordinatrice du Réseau WaB
Tél : 0497/49-28-78

Courriel: info@reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline, Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activité : ASBL Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmédy

Emmanuelle MANDERLIER
Chargée de missions pour le Réseau WaB
Tél : 0499/90-62-55

Courriel: emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social/d'activité : ASBL Transit, Rue Stephenson 96, 1000
Bruxelles.



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST

Avec le soutien de la Wallonie, de la
Région de Bruxelles-Capitale et de BPS.

Constat de base

En dépit de l'existence des réseaux de soins locaux, des personnes présentant une problématique d'assuétude(s) ne peuvent pas toujours prétendre aux services qu'elles nécessitent. Interpellés par cette question, différents services se sont mobilisés et ont constitué le Réseau WaB (Wallonie - Bruxelles) en 2003.

Particularités

Le caractère inédit et innovant du Réseau WaB est lié à son caractère supra-local et surtout à son origine. D'une part, il est le fruit d'une initiative spontanée de professionnels confrontés à des besoins concrets issus de leurs pratiques de terrain. D'autre part, son élaboration et son fonctionnement se sont mis en place indépendamment de tout appel à projet et précédant l'octroi d'un financement.

Le rôle du Réseau WaB n'est pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la *transposition de modèle*. Cette transposition a pour but d'appliquer la méthodologie du Réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Définition du Réseau WaB

Le Réseau WaB est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Bénéficiaires

Toute personne présentant un problème d'assuétude(s) qui, du fait de sa situation psychologique, psychiatrique, physique, ou encore administrative, ne peut plus trouver auprès des services propres à son lieu de vie habituel des réponses concernant les problématiques pour lesquelles il/elle consulte. Par voie de conséquence, les services confrontés à ces impasses sont également les bénéficiaires du Réseau WaB.

Dynamique de fonctionnement

- Par la représentation d'une ou plusieurs institutions des réseaux locaux, le Réseau WaB permet de faciliter la construction d'un circuit de soins dans un réseau « supra local », par définition plus large.
- Partages et discussions autour de problématiques et d'outils pouvant modifier, améliorer ou affecter le travail de concertation de réseau ou la prise en charge de personnes ayant une problématique d'assuétude.

Modalités de fonctionnement

- Une rencontre mensuelle donnant lieu à une concertation clinique.
- Durant la concertation, sont discutées des situations individuelles rencontrées par les membres structurels ou adhérents du réseau ou qui leur ont été soumises par d'autres services sollicitant l'intervention du réseau.

Activation du Réseau WaB

- Soit à la demande d'un membre.
- Soit à la demande d'un autre service qui s'adresse alors à un membre structurel ou adhérent. Ce dernier, après analyse de la situation, peut inviter le service sollicitant à participer à la concertation mensuelle.

Les objectifs de ce réseau

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA & R.O.I, G. De Leon) ;
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins locale en assurant un lien entre les réseaux locaux ;
- Optimiser cette offre en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.
- Transposer son modèle de construction et d'interventions à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia RAMACKERS.

**ANNEXE 15 : Le document « participation à une concertation
clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »**



**Participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e)
WaB**

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....
.....
.....

et m'engage formellement à **respecter la charte éthique de partenariat ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB** annexés à ce document.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties. Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents. Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempoline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité. En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions. Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 – Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 – Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST



bps-bpv
.brussels
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)

ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »

Participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation clinique aux différents partenaires du Réseau WaB. Le Réseau Wallonie-Bruxelles (WaB) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire qui œuvre à la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre services d'aide aux usagers de drogues. Il est composé de 21 institutions généralistes et spécialisées dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant des problématiques d'assuétude(s) et des difficultés associées.

La philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Depuis près de 15 ans, les travailleurs de terrain se réunissent mensuellement afin de tenir une concertation clinique. Dans ce cadre, ils élaborent des trajets de soins pour les usagers qui présentent des situations complexes et chroniques et pour lesquels il n'existe pas ou plus d'alternative au niveau local. Ce mode de collaboration a été créé par des travailleurs de terrain qui, dans une dynamique bottom-up inédite, ont modélisé une pratique de travail pouvant être partagée à d'autres secteurs souhaitant s'en inspirer.

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation clinique du Réseau WaB en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation clinique aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation clinique est priée de ne pas participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles